

Hi, a new visitor has post a request.

Bonjour,

Je suis un retraité Français avec ma résidence fiscale en France. Je voudrai savoir qu'elle serait mon imposition en Italie si je prenais ma résidence fiscale en Italie en sachant qu'en France j'ai une retraite de la [] et une autre à l' [] (intégré à la [] depuis cette année) ainsi qu'une retraite de l' [] et une retraite privée chez [] .

J'ai lu dans la convention Bi-latérale de 1989 et la la réponse Italienne du 20 décembre 2000 ci-dessous :

Monsieur le Sous-Directeur,

**Nous nous référons à votre lettre du 20 décembre dernier dont le texte est le suivant :
« Des difficultés sont apparues pour l'application de l'article 18 de la Convention fiscale franco-italienne du 5 octobre 1989 à certaines pensions et autres sommes payées en application de la législation sur la sécurité sociale de l'Etat français et de l'Etat italien.
Je vous propose que nous arrêtons sur ce sujet une position commune dont les bases seront les suivantes :**

et en meme temps ce qui suit :

Retraite en Italie, mais pensions imposées en France

Si vous faites le grand saut et que vous vous expatriez dans la péninsule italienne, vous serez considéré par le fisc français comme non-résident fiscal. Néanmoins, vos pensions de retraite obtenues par le biais des régimes de retraite obligatoires restent imposées en France. Et cette règle est valable que vous soyez du secteur public ou du secteur privé !

Prendre sa retraite en Italie : de nombreux autres avantages

Si les pensions de retraite des Français expatriés ne peuvent pas être imposées dans la péninsule en raison de la convention fiscale bilatérale franco-italienne, il y a d'autres raisons qui peuvent vous pousser à passer votre retraite en Italie. En plus de la qualité de vie dont vous profiterez, d'autres dispositions fiscales peuvent s'avérer très intéressantes !

**Donc je n'y comprends plus rien.
Je désire savoir quelle serait**

Da: Mauro Michelini

Inviato: [] 2020

A:

Oggetto: R: Message from your website [fr]

Bonsoir

La résidence(à l'état civil ou fiscal) est un choix de vie. Point.
Cordialement

Mauro Michelini

www.michelinimauro.com